

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023**, à la Salle du Conseil, à compter de 18 h30. Sont présents :

- › Monsieur le maire Hugues Grimard
- › Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- › Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- › Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- › Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- › Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5(absent)
- › Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- › Monsieur Georges-André Gagné, Directeur général et Greffier suppléant
- › Madame Sarah Richard, Trésorière
- › Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2.1

**2023-186**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 JUIN 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu ;

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout du point suivant ;

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point suivant :

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES**  
**DU LUNDI 5 JUIN 2023 À 18H30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL**  
**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Ordre du jour du 5 juin 2023
3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023 (a été reporté)
4. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposé.
5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**
6. **DEMANDE D'APPUI**
  - 6.1 Demande d'appui pour la Fête de la pêche du Club Chasse et pêche Larochelle ;
  - 6.2 Participation à la fête reconnaissance pour souligner les 50 ans d'ordination Sacerdotale du curé Clément Croteau
  - 6.3 Autorisation au Centre d'action Bénévole des Sources pour l'opération Coup de cœur
  - 6.4 Demande d'appui financière pour Cuisine amitié de la MRC des Sources

- 6.5 Demande d'appui pour l'Harmonie Val-des-Sources
- 6.6 Demande d'appui - Évènement Gagne ton ciel

**7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-352 – Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires
- 7.2 Adoption du règlement 2023-350 – Règlement modifiant le règlement 2023-346 fixant la tarification 2023

**8. ADMINISTRATION ET FINANCE**

- 8.1 Dépôt du rapport financier 2022
- 8.2 Approbation de la liste des déboursés du mois d'avril 2023
- 8.3 Approbation de la liste des déboursés du mois de mai 2023
- 8.4 Création de la réserve 2023 pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie
- 8.5 Utilisation du solde disponible du règlement d'emprunt fermé – 4 331,08 \$
- 8.6 Affectation du surplus accumulé – non affecté afin de financer une partie de l'achat d'une camionnette 4X4 avec équipement de déneigement
- 8.7 Mandat Groupe RDL – Audit de la déclaration finale de la réalisation des travaux admissibles – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)
- 8.8 Nomination de Marie-Eve Camiré au poste de Directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire
- 8.9 Embauche de Eve Paradis comme Chargée de projets
- 8.10 État environnemental du terrain sur le boulevard Simoneau – Lots 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425
- 8.11 Programme de supplément au loyer (PSL-SL1) pour Han Logement, pour les habitations sur la rue St-Roch
- 8.12 Vente d'un terrain rue Harvey à Guy Beaulieu et Carole Mercier
- 8.13 Vente d'une partie de terrain 21<sup>e</sup> Avenue à Jonathan Levesque
- 8.14 Vente d'une parcelle de terrain rue St-Jean à Vitrierie Asbestos Inc.
- 8.15 Mandat à BRIO RH pour le recrutement d'un(e) directeur (trice) des Travaux publics
- 8.16 Résultat des soumissions et octroi du mandat pour la construction d'un pavillon au parc Pierre-Laporte

**9. TRAVAUX PUBLICS**

- 9.1 Octroi d'un mandat à la Firme EXP pour l'évaluation environnementale (Phase II) pour les lots 6 571 707 à 6 571 711
- 9.2 Résultat de l'appel d'offres 2023-008 – Auscultation 2023

- 10. **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 10.1 Bâtiment de service de la plage municipale – Entente pour l'alimentation en eau pour l'été 2023
- 11. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
  - 11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de mai 2023
  - 11.2 Mandat Groupe RDL – Mission d'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables
  - 11.3 Dérogation mineure - 111, rue Larochelle
- 12. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 12.1 Résultat de l'appel d'offres 2023-009 – Appareils de protection respiratoire isolants autonomes et cylindres d'appareils respiratoire isolants autonomes (APRIA)
- 13. **PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 14. **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

3.1 3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**  
 3.1 Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2023 (a été reporté)

4.1 4. **CORRESPONDANCE**  
 Aucune correspondance n'a été déposé.

5.1 5. **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen s'interroge sur le suivi fait à sa demande au sujet de la modification des toilettes à la Place de la Traversée. Il demandait que les toilettes soient distinctes pour les hommes et les femmes plutôt que mixtes pour l'hygiène des lieux. Il propose également que des urinoirs soient ajoutés aux toilettes des hommes.

Une demande est faite par un citoyen pour que des pancartes soient installées dans les stationnements municipaux de la 1<sup>re</sup> avenue et de la rue Denault pour bien les identifier.

Un citoyen déplore l'absence de représentants du Conseil lors de la dernière activité des Cadets de l'air.

6. **DEMANDE D'APPUI**

6.1 **2023-187**  
**AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE DU COMITÉ DE PÊCHE DU CLUB LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de Pêche du Club Larochelle organise le samedi 3 juin 2023 une journée pour initier 75 jeunes à la pêche et leur faire vivre une expérience en nature;

**CONSIDÉRANT,** la demande du Comité de Pêche du Club Larochelle pour un montant de 500 \$ pour défrayer de la journée; les frais de repas, tirage de prix d'accessoires de pêche pour tous, ensemencement de truites, tournoi de pêche et achat de 75 lignes à pêches et accessoires pour préparer le coffre des jeunes et leur permis jusqu'à la majoration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500 \$ pour défrayer une partie des dépenses de la journée. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée

6.2

**2023-188**

**PARTICIPATION À LA FÊTE RECONNAISSANCE POUR SOULIGNER LES 50 ANS D'ORDINATION SACERDOTALE DU CURÉ CLÉMENT CROTEAU**

**CONSIDÉRANT** l'invitation du C.A.P. de la communauté St-Isaac-Jogues pour participer à la fête reconnaissance pour souligner les 50 ans d'ordination sacerdotale du curé Clément Croteau ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources réserve deux billets au montant de 40 \$/personne pour assister à la Fête Reconnaissance pour souligner les 50 ans d'ordination sacerdotale du curé Clément Croteau.

Adoptée

6.3

**2023-189**

**AUTORISATION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES POUR L'OPÉRATION COUP DE CŒUR**

**CONSIDÉRANT** que la demande du Centre d'Action Bénévole des Sources dans le cadre d'une activité de financement qui aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 entre 6h30 et 9h30 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu ;

**D'AUTORISER** le Centre d'Action Bénévole des Sources, dans le cadre de l'Opération coup de cœur, à poster des équipes de bénévoles qui recueilleront des dons aux intersections suivantes :

- Route 249 et boulevard Coakley (Route 255)
- Boulevard Simoneau et 1<sup>re</sup> Avenue

Adoptée

6.4

**2023-190**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA CUISINE AMITIÉ DE LA MRC DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Cuisine Amitié de la MRC des Sources souhaite offrir des ateliers culinaires aux jeunes du camp de jour de Val-des-Sources au cours de la période estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités permettront aux jeunes de se sensibiliser au gaspillage alimentaire, de découvrir de nouveaux aspects de la vie collective et de développer leur autonomie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Cuisine Amitié sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 500 \$ afin de limiter les contributions demandées et de permettre à tous, sans exception, de bénéficier de ces expériences culinaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 500 \$ à la Cuisine Amitié de la MRC des Sources pour son projet d'atelier culinaire aux jeunes du camp de jour. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée

6.5

**2023-191**

**DEMANDE D'APPUI POUR L'HARMONIE VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Harmonie Val-des-Sources sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour un montant de 4 800 \$ afin de pouvoir continuer ses activités pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Harmonie Val-des-Sources veut faire connaître l'École de Musique afin d'assurer la relève et la continuité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 4 800 \$ à Harmonie Val-des-Sources afin que celle-ci puisse poursuivre sa mission et maintienne la qualité de ses activités pour l'année 2023.

Adoptée

6.6

**2023-192**

**DEMANDE D'APPUI- ÉVÈNEMENT GAGNE TON CIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de la sclérose en plaque de l'Estrie organise l'événement Gagne ton ciel à la Place de la Traversée et dans le puits minier de la mine Jeffrey ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de la sclérose en plaque de l'Estrie sollicite un soutien financier à la Ville de Val-des-Sources pour l'organisation de l'événement Gagne ton ciel qui aura lieu le vendredi 21 juillet et samedi 22 juillet afin d'amasser des fonds pour les personnes atteintes de sclérose en plaque ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources autorise l'Association de la sclérose en plaque de l'Estrie à tenir son événement Gagne ton ciel à la Place de la traversée.

**QUE** la Ville de Val-des-Sources remette un montant de 1 000 \$ à l'Association de la sclérose en plaque de l'Estrie pour l'organisation de l'Événement Gagne ton ciel. Cette somme sera prise à même les fonds provenant du tournoi de golf du maire.

Adoptée

7.1

**2023-193**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-352 – CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES NÉCESSAIRES**

La conseillère Caroline Payer donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2023-352 pour la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-352**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES**  
**DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES**  
**NÉCESSAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives, connu sous le nom de « Projet de loi 49 »;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer un fond réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 287.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil verra à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale et que cette affectation annuelle doit être établie après consultation du président d'élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin que le fonds soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale et permettre de pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour les quatre premières années du présent règlement, il y a lieu d'affecter à ce fonds une somme annuelle de 13 500 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme annuelle mentionnée ci-dessus devra faire l'objet d'une révision par le conseil, après consultation du président d'élection, et, s'il y a lieu, d'une modification réglementaire après chaque élection partielle ou générale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance du 5 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 juin 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-352**  
**RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES**  
**DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION ET AFFECTATION DES SOMMES**  
**NÉCESSAIRES**

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ**

Un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection est créé (ci-après « Fonds Réservé »). Pour la création de ce Fonds Réservé, le maire et la trésorière sont autorisés à signer tout document pertinent et nécessaire à l'ouverture d'un compte auprès de l'institution financière Desjardins Sources de Val-Des-Sources.

**ARTICLE 3 CONSTITUTION DU FONDS**

Ce Fonds Réservé est constitué des sommes affectées annuellement par le conseil.

**ARTICLE 4 AFFECTATION**

Le conseil doit affecter annuellement au Fonds Réservé les montants minimums suivants : - Un montant minimum de 13 500 \$ pour l'exercice financier 2022; - Un montant minimum de 13 500 \$ pour l'exercice financier 2023; - Un montant minimum de 13 500 \$ pour l'exercice financier 2024; - Un montant minimum de 13 500 \$ pour l'exercice financier 2025.

**ARTICLE 5 PROVENANCE DES MONTANTS AFFECTÉS**

Les fonds nécessaires à cette affectation annuelle sont puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et versés dans le Fonds Réservés le ou vers le 31 mai de chaque année.

**ARTICLE 6 UTILISATION DU FONDS**

Les montants disponibles dans le Fonds Réservé doivent servir uniquement à payer les dépenses liées à la tenue d'une élection. Lors d'une élection générale ou d'une élection partielle, le président d'élection doit, en priorité sur tout autre fonds, réserve ou revenus, utiliser les montants contenus dans le Fonds Réservé pour financer les dépenses liées à la tenue de cette élection.

**ARTICLE 7 EXCÉDENTS**

Tout excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, demeurera dans le Fonds Réservé pour utilisation future.

**ARTICLE 8 DURÉE**

La durée d'existence du Fonds Réservé est fixée pour une durée indéterminée, compte tenu de sa nature.

**ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

7.2

**2023-194**  
**ADOPTION DE RÈGLEMENT 2023-351 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-346 FIXANT LA TARIFICATION 2023**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2023-351 – Règlement modifiant le règlement 2023-346 fixant la tarification 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu:

**D'ADOPTER** ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville de Val-des-Sources :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-351**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-346**  
**RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Val-des-Sources peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Andréanne Ladouceur lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-351**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-346**  
**RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement 2023-346 est modifié par les clarifications suivantes (en rouge) à l'article 1.5 :

**ARTICLE 1.5 - CONSULTATION AVEC LE SERVICE IMMONET**

Lors de la demande de consultation avec le service Immonet, les tarifs suivants s'appliqueront dans les situations suivantes

**VOLET « ACCÈS COMMERCIAL » POUR SERVICE IMMONET**

Frais d'ouverture de dossier :	0 \$
Accès au rôle d'évaluation :	2,25 \$
Accès au rôle de taxation :	15 \$

**VOLET « ACCÈS PROFESSIONNEL » POUR SERVICE IMMONET**

Frais d'ouverture de dossier :	<del>25 \$</del> 50 \$
Frais annuels de dossier :	50 \$
Accès au rôle d'évaluation :	15 \$



Accès au rôle de taxation :

~~85 \$~~ 122.50 \$

## DEMANDES D'INFORMATIONS TRAITÉES DIRECTEMENT PAR NOTRE SERVICE

Professionnel : demande par télécopieur 80 \$ (plus taxes) par adresse d'immeuble

### ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Adoptée

8.1

#### **2023-195 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**D'ADOPTER** le rapport financier de l'année 2022, présenté par Joël Minville de la firme Groupe RDL.

Adoptée

8.2

#### **2023-196 LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2023**

**CONSIDÉRANT** qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois d'AVRIL 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

#### **AVRIL 2023**

- Administration municipale	1 717 838.98 \$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois d'AVRIL 2023:	1 717 838.98 \$

Adoptée

8.3

#### **2023-197 LISTE DES DÉBOURSÉS – MAI 2023**

**CONSIDÉRANT** qu'après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de MAI 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

**MAI 2023**

- Administration municipale	1 417 374.66 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de MAI 2023 :	1 417 374.66 \$

Adoptée

8.4

**2023-198**

**CRÉATION DE LA RÉSERVE 2023 POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut créer en vertu de l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes, par résolution, une réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie ;

**CONSIDÉRANT** qu'une taxe spéciale dédiée au fonds d'infrastructures a été imposée sur le compte de taxes foncières des contribuables en 2023 pour le renouvellement des infrastructures ;

**CONSIDÉRANT** que cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources crée une réserve 2023 de 246 730 \$ prévue à cette fin. Cette réserve sera maintenant représentée par le tableau ci-joint:

	Création	Utilisation	Solde	Détail
<b>2006</b>	200 409.65 \$		200 409.65 \$	
<b>2007</b>	206 013.21 \$		406 422.86 \$	
<b>2008</b>	218 148.62 \$		624 571.48 \$	
<b>2009</b>	219 836.00 \$	695 976.84 \$	148 430.64 \$	Travaux 1ère avenue
<b>2010</b>	237 500.00 \$		385 930.64 \$	
<b>2011</b>	220 778.00 \$		606 708.64 \$	
<b>2012</b>	183 641.00 \$	600 000.00 \$	190 349.64 \$	Boul. St-Luc- Règl. 2012-181
<b>2013</b>	211 272.00 \$		401 621.64 \$	
<b>2014</b>	217 128.00 \$		618 749.64 \$	
<b>2015</b>	218 260.00 \$		837 009.64 \$	
<b>2016</b>	224 395.00 \$	350 000.00 \$	711 404.64 \$	St-Philippe et Letendre
<b>2017</b>	212 460.00 \$	508 000.00 \$	415 864.64 \$	Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
<b>2018</b>	209 480.00 \$		625 344.64 \$	
<b>2019</b>	211 470.00 \$	420 000.00 \$	416 814.64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
<b>2020</b>	209 800.00 \$	120 450.00 \$	506 164.64 \$	Usine prétraitement
<b>2021</b>	218 000.00 \$	54 500.00 \$	669 664.64 \$	Bassin de rétention des eaux usées
<b>2022</b>	228 700.00 \$	75 400.00 \$	822 964.64 \$	Travaux rue Paul
<b>2022</b>		390 000.00 \$	432 964.64 \$	Travaux décontamination - site Roi, resurfaçage de rue 2022
<b>2023</b>	246 730.00 \$	- \$	679 694.64 \$	

Adoptée

8.5

**2023-199**

**UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ – 4 331.08 \$**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources dispose d'une somme empruntée par règlement qui n'a pu être utilisée comme elle était prévue initialement ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux prévoient qu'il est possible d'affecter ces soldes disponibles au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts ;

**CONSIDÉRANT** le solde disponible du règlement d'emprunt fermé :

2020-310	Réfection rue Mercier	4 331.08 \$
----------	-----------------------	-------------

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources décide d'appliquer le solde disponible pour un montant total de 4 331.08 \$ au remboursement de la dette prévue pour l'année 2023.

Adoptée

8.6

**2023-200**

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - NON AFFECTÉ AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DE L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4X4 AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-Des-Sources doit procéder à l'acquisition d'une nouvelle camionnette 4X4 avec équipements de déneigement pour remplacer l'unité 140-42 F-550 2008 qui n'est plus utilisable à la suite d'un bris majeur ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres 2023-06 avec un coût total de 209 203 \$ et qui sera financé de la façon suivante :

- Règlement d'emprunt 2022-334 de 189 512 \$
- Surplus accumulé non affecté de 19 691 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**D'AFFECTER** le surplus accumulé - non affecté pour un montant de 19 961 \$ afin de financer une partie de cette acquisition.

Adoptée

8.7

**2023-201**

**MANDAT GROUPE RDL – AUDIT DE LA DÉCLARATION FINALE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX ADMISSIBLES - PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a fait un dépôt de demande d'aide financière au programme FIMEAU et qu'une aide financière a été octroyée ;

**CONSIDÉRANT** que pour toucher à cette aide financière, la Ville doit présenter au Ministère une déclaration finale auditée au préalable comprenant différents rapports émis par l'auditeur dans le cadre de sa mission d'audit et d'attestation découlant de son mandat ;

**CONSIDÉRANT** que chacun des rapports doit être produit et signé distinctement par l'auditeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate Groupe RDL pour effectuer l'audit de la déclaration finale de la réalisation des travaux admissibles.

Adopté

8.8

**2023-202**

**NOMINATION DE MADAME MARIE-ÈVE CAMIRÉ À TITRE DE DIRECTRICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est allé en appel de candidatures afin de combler le poste de Directeur(trice) Loisirs, Culture et Vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** Madame Marie-Ève Camiré soit nommée Directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire pour la Ville de Val-des-Sources pour une entrée en fonction en date du 23 mai 2023 ;

**QUE** les conditions de ce poste soient celles prévues dans la Politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel cadre de la Ville de Val-des-Sources ;

**QUE** l'ancienneté accumulée comme chargée de projets à la Ville de Val-des-Sources soit reconnue pour le poste de directrice Loisirs, Culture et Vie communautaire.

Adoptée

8.9

**2023-203**

**NOMINATION DE MADAME ÈVE PARADIS À TITRE DE CHARGÉE DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a procédé à en appel de candidatures afin de combler le poste de Chargée de projets ;

**EN CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** Madame Ève Paradis soit nommée Chargée de projets pour la Ville de Val-des-Sources ;

**QUE** les conditions de travail pour ce poste soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Adoptée

8.10

**2023-204**

**ÉTAT ENVIRONNEMENTAL DU TERRAIN ACQUIS PAR LA VILLE SUR LE BOULEVARD SIMONEAU – LOTS 3 171 728, 3 171 660, PARTIE DU LOT 6 342 180 ET PARTIE DU LOT 5 662 425**

**CONSIDÉRANT** la demande des vérificateurs afin d'obtenir une confirmation que le terrain acquis par la ville de Val-des-Sources sur le boulevard Simoneau n'est pas contaminé ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Val-des-Sources a adopté la résolution 2021-216 pour l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur Ghislain Duclos portant les numéros de lots 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425 (Secteur boulevard Simoneau) ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources souhaitait, entre autres, s'assurer que les sols n'étaient pas altérés par l'activité ou potentiellement contaminés et que, pour se faire, elle a mandaté *Les Services EXP* afin de réaliser un rapport de caractérisation écologique sur le site du futur développement ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport émis par Les Services EXP n'a ressorti aucun endroit de cette nature sur ces lots ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources confirme que les lots 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425 (Secteur boulevard Simoneau) ne contiennent pas de contaminant qui pourrait exiger des travaux de réhabilitation ;

#### **Emplacement visé**

***Les lots 3 171 728, 3 171 660, partie du lot 6 342 180 et partie du lot 5 662 425 (Secteur rues Simoneau, Fréchette, des Cèdres, Bourbeau)***



Adoptée

8.11

#### **2023-205**

#### **PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL-SL1) POUR HAN LOGEMENT, POUR LES HABITATIONS SUR LA RUE ST-ROCH**

**CONSIDÉRANT** que le groupe Han Logement procède actuellement à la construction de deux immeubles de huit logements adaptés sur la rue St-Roch pour les personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT** que ces logements font l'objet de subventions et permettront aux usagers à mobilité réduite d'avoir accès à des logements adaptés à leur situation et situés à proximité des services essentiels ;

**CONDISÉRANT** la demande de Han Logement pour que ses logements de la rue St-Roch soient admissibles au Programme de supplément au loyer (PSL) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payeur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte de participer au Programme de supplément au loyer pour le projet de construction de Han Logement sur la rue St-Roch à Val-des-Sources ;

**QUE** la Ville de Val-des-Sources s'engage à payer 10 % du coût du Programme de supplément au loyer (PSL) jusqu'à concurrence de huit (8) unités de logement. La Ville pourra s'engager pour huit (8) logements supplémentaires lorsque les premiers huit (8) logements seront occupés.

Adoptée

8.12

**2023-206**

**VENTE D'UN TERRAIN RUE HARVEY À GUY BEAULIEU ET CAROLE MERCIER**

**CONSIDÉRANT** que la demande de Madame Carole Mercier et Monsieur Guy Beaulieu pour l'achat d'un terrain sur la rue Harvey ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payeur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources vende à Madame Carole Mercier et Monsieur Guy Beaulieu, le lot 6 554 791 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond d'une superficie de 21 799 pieds carrés, pour un montant de 0,50 \$ le pied carré, tel qu'il appert au plan suivant :



**QUE** la vente soit conditionnelle aux conditions suivantes :

- Construire une résidence unifamiliale d'une valeur au rôle d'évaluation d'au moins 225 000 \$ terminée au plus tard 24 mois suivant la transaction ;
- À défaut de respecter cette condition, la Ville de Val-des-Sources pourra après un préavis de 60 jours, racheter le terrain et les immeubles dessus et ce pour un montant de 75 % du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;

- Dans le cas où les acheteurs désireraient vendre le terrain, la Ville de Val-des-Sources aura priorité dans un délai de 60 jours, pour racheter le terrain et les immeubles dessus, et ce pour un montant de 75 % du prix payé moins les frais professionnels pour la transaction ;

**QUE** tous les frais de la transaction soient à la charge de l'acheteur ;

**QUE** le maire et le directeur général et greffier suppléant soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources;

**QUE** cette promesse de vente est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Adoptée

**8.13 Vente d'une partie de terrain 21e Avenue à Jonathan Levesque**

Le point a été reporté

**8.14 Vente d'une parcelle de terrain rue St-Jean à Vitrierie Asbestos Inc.**

Le point a été reporté

**8.15 2023-207**

**MANDAT à BRIO RH POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR (TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources est à la recherche d'un directeur(trice) des Travaux publics en prévision du départ à la retraite de l'actuel directeur des Travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Brio RH a déposé une offre de services pour effectuer le recrutement au montant estimé de 5 640 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate BRIO RH pour le recrutement volet chasseur de tête pour un montant estimé de 5 640 \$ avant les taxes conformément à la proposition déposée le 30 mai 2023.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents en lien avec ce mandat.

Adoptée

**8.16**

**2023-208**

**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU MANDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON AU PARC PIERRE-LAPORTE**

**CONSIDÉRANT** la Ville de Val-des-Sources a obtenu du Fonds région et ruralité une subvention pour la construction d'un Pavillon au parc Pierre-Laporte demande de soumission Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** QU'une demande de soumission a été réalisée et que deux entreprises ont déposé les propositions suivantes :

Construction Daniel Bégin	58 999.00 \$ avant taxes
SG construction	99 900.00 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate Construction Daniel Bégin pour la construction d'un pavillon dans le parc Pierre-Laporte conformément aux plans soumis lors de la demande de soumission pour un montant de 58 999.00 \$ plus l'ajout au contrat des bancs, gouttières et rampe pour 9 239\$ avant les taxes conformément à la proposition déposée le 5 juin 2023 ;

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents en lien avec ce mandat.

Adoptée

9.1

**2023-209**

**OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME EXP POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (PHASE I) POUR LES LOTS DE 6 571 707 À 6 571 711**

**CONSIDÉRANT** la vente des terrains des lots 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 et 6 571 711 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire une évaluation environnementale de ces zones (phase I) dans le but d'identifier les zones de la propriété à l'étude pouvant avoir été affectées par une contamination réelle ou potentielle des sols ou de l'eau souterraine à la suite des activités actuelles ou antérieures sur le site ou ses environs immédiats ;

**CONSIDÉRANT** le coût estimé pour ces services est de 5 500 \$ par la société EXP. Inc. ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la ville de Val-des-Sources mandate, pour un montant de 5 500\$ (Hors taxes), la société EXP. Inc. pour une réaliser évaluation environnementale de ces zones (phase I) sur les terrains des lots 6 571 707, 6 571 708, 6 571 709, 6 571 710 et 6 571 711.

Adoptée

9.2

**2023-210**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-008 – AUSCULTATION 2023**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le site SEAO pour la réalisation d'auscultation pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissions ont été reçues le 4 mai 2023, analysées et trouvées comme suit ;

Soumissionnaire	Prix avec taxes
<b>Le Groupe ADE Estrie</b>	<b>31 390.89\$</b>
CAN Explore	37 483.23\$
Innov-Vac	33 157.18\$

**CONSIDÉRANT** que les 3 soumissions ont été jugées conformes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat d'auscultation pour l'année 2023 à Le Groupe ADE Estrie Inc. au montant inscrit à la soumission soit 31 390.89 \$, (taxes incluses).

Adoptée



10.1

**2023-211  
BÂTIMENT DE SERVICE DE LA PLAGE MUNICIPALE – ENTENTE AVEC SÉBASTIEN LEMAY POUR L'ALIMENTATION EN EAU POUR L'ÉTÉ 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment de service de la plage municipale n'est pas alimenté en eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit requérir l'alimentation en eau de ce bâtiment auprès de la maison située au 129-A Larochelle, appartenant à M. Sébastien Lemay ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Monsieur Lemay pour desservir en eau le bâtiment de service de la plage municipale pour l'été 2023 pour un montant de 650 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payeur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la proposition de Monsieur Sébastien Lemay pour l'alimentation en eau du bâtiment de service de la plage municipale pour l'été 2023 au montant de 650 \$.

Adoptée

11.1

**2023-212  
RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR MAI 2023**

Le rapport d'émission des permis pour le mois de mai 2023 est déposé.

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
Janvier	27	208 450 \$	208 450 \$
Février	15	369 000 \$	577 450 \$
Mars	18	914 750 \$	1 492 200 \$
Avril	39	2 372 781 \$	3 864 981 \$
MAI	57	2 713 984 \$	6 578 965 \$

Adoptée

11.2

**2023-213  
MANDAT GROUPE RDL – MISSION D'AUDIT DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** qu'un régime de compensation oblige les entreprises assujettis à compenser les municipalités pour les coûts qu'engendrent la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis sur le marché québécois ;

**CONSIDÉRANT** que Recyc-Québec est responsable de gérer l'application du régime de compensation dont le calcul des compensations ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources doit déclarer annuellement à Recyc-Québec son coût net et son tonnage de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables ;

**CONSIDÉRANT** que cette déclaration doit être accompagnée d'un rapport d'un vérificateur externe indépendant signé ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate Groupe RDL pour effectuer l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Adoptée

11.3

**2023-214**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111, RUE LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 111, rue Larochelle ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation est à l'effet d'autoriser :

- Une marge de recul latérale de 0.62 m au lieu de 2.00 m pour un bâtiment complémentaire intégré tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 120-C issue du règlement de zonage 2006-116 ;
- Une marge de recul arrière de 5.48m au lieu de 8.00 m pour un bâtiment principal tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 120-C issue du règlement de zonage 2006-116 ;
- Une marge de recul avant de 4.38 m au lieu de 6.00 m pour un bâtiment principal tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 120-C issue du règlement de zonage 2006-116 ;

**CONSIDÉRANT** la publication des avis publics le 18 mai 2023 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 111, rue Larochelle.

Adoptée

12.1

**2023-215**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2023-009 – APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES ET CYLINDRES D'APPAREILS RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur le Service électronique d'appels d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et de cylindres d'appareils respiratoire isolants autonomes (APRIA) ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources s'est entendue avec la municipalité de Wotton pour procéder à un appel d'offres commun pour l'acquisition d'APRIA et de Cylindres ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Wotton s'est engagée à acquérir 8 appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA), 8 parties faciales et 16 cylindres d'APRIA ;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) seul soumissionnaire a déposé une offre conforme à l'appel d'offre ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Boivin et Gauvin inc.	259 753.80 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

**D'OCTROYER** le mandat pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et de cylindres d'appareils respiratoire isolants autonomes (APRIA) à la firme Boivin et Gauvin inc. pour le montant de 259 753.80 \$ prévu à la soumission plus les taxes.

**QUE** l'acquisition des équipements soient réparties de la façon suivante :

	Val-des-Sources	Wotton
Appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)	22	8
Parties faciales	25	8
Cylindres d'APRIA	44	16

QUE la firme Boivin et Gauvin inc facture directement la municipalité de Wotton pour les équipements demandés.

Adoptée

13

#### **PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Un citoyen pose des questions au sujet de l'ajout et le retrait de certains panneaux d'arrêt dans le secteur de la rue St-Edmond et du boulevard Saint-Luc.

Demande d'un citoyen pour la réparation de la chaussée au coin de la rue Manseau et de la rue Cardinal Léger.

14

#### **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Pierre Benoit informe les citoyens qu'à la suite de la rencontre du comité de signalisation, de nouveaux panneaux seront installés dans la ville dans les mois qui suivent. Monsieur Benoit invite également la population à participer aux différentes activités telles que la fête nationale, les 5 à 7 à la Place de la Traversée. En terminant, monsieur Benoit mentionne que les travaux de réfection des rues St-Jean Baptiste et 5<sup>e</sup> Avenue vont bon train.

La conseillère Caroline Payer confirme la création d'un nouveau comité qui mettra en valeur l'implication des femmes dans le milieu. Première rencontre prévue le 14 juin. Pour une sixième année, madame Payer confirme le retour des mentions d'honneur pour la mise en valeur des résidences, commerce et industries de la ville. Pour conclure, madame Payer mentionne qu'une possible fusion de l'Office municipal d'habitation des Sources avec une autre MRC est dans l'air. Plus de détails à venir.

La conseillère Isabelle Forcier félicite les étudiants de l'école secondaire de l'Escale pour la 13<sup>e</sup> édition du Art Rock Show qui fut un vif succès. Madame Forcier a participé au 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'action bénévole des Sources. Madame Forcier tient également à souligner le grand succès de Bouge pour la santé qu'elle qualifie d'année record du point de vue des participants ainsi que des argents amassés. Pour conclure, la conseillère Forcier invite la population à se procurer le passeport du Festival des Gourmands au coût de 40\$.

La conseillère Andréanne Ladouceur mentionne que la Ville de Val-des-Sources est l'heureuse gagnante du prix Mérite Ovation municipal dans la catégorie Développement économique, économie circulaire et tourisme pour le Quartier Jeffrey lors des Assises de l'Union des municipalités du Québec au mois de mai dernier. Madame Ladouceur souligne le lancement de la saison estivale du Marché Public ainsi que le premier Marché des petits entrepreneurs qui se sont déroulés samedi dernier.

Le conseiller René Lachance tient à féliciter les organisateurs du Tournoi de golf du maire de la Ville de Val-des-Sources pour cette édition record de 158 joueurs. Monsieur Lachance mentionne que le terrain de tennis du parc du Centenaire sera disponible dans les prochains jours, à la suite de la réfection de celui-ci. Le 26 mai dernier avait lieu la rencontre du conseil d'administration de la Corporation de développement Val-des-Sources et monsieur Lachance était présent.

Monsieur le maire Hugues Grimard souhaite informer les citoyens de la tenue de deux rencontres citoyennes dans les prochaines semaines. Le parc canin ainsi que le fonds Qualité de vie seront les sujets des dites rencontres. Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la conseillère Caroline Payer représentera la Ville de Val-des-Sources lors du Gala Méritas de l'école secondaire de L'Escale et en profitera pour remettre le prix Ambassadrice de la Ville. Monsieur le maire est très fier de la vivacité du milieu par l'organisation variée d'activités sur le territoire. Pour clôturer le point, monsieur le maire tiens à remercier les membres de l'équipe municipale pour le grand professionnalisme lors des évènements de la fin de semaine avec la contamination de l'eau. Une mention spéciale est faite au directeur général, monsieur Georges-André Gagné.

15

**2023-216  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la présente séance soit levée à 20h01.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**M. Georges-André Gagné, Directeur  
général et Greffier suppléant**